



N° 1392-2023/MS/DC/SGM/DPAF/CNLS-TP/SP

Cotonou, le 01 DEC 2023

COMMUNIQUÉ

Références :

- Appel à candidatures n°0931/MS/DC/SGM/DPAF/CNLSTP/ SP du 04/09/2023
- Appel à candidatures n°0953/MS/DC/SGM/DPAF/CNLSTP/ SP du 11/09/2023

Le Ministre de la Santé a lancé les appels à candidatures cités en référence, pour le recrutement de jeunes professionnels de santé sur le financement du projet "*combler les écarts*" de la Banque islamique de Développement.

A l'issue du dépouillement des dossiers de candidatures, il est apparu que plusieurs infirmiers titulaires de licence en soins infirmiers ont postulé aux deux tests : poste "*d'infirmiers diplômés d'Etat*" et poste de : "*agents de santé communautaire qualifiés*".

Il est rappelé à tous les candidats que toutes les épreuves se dérouleront le même jour à la même heure dans tous les centres de composition.

Les candidats concernés par la double inscription seront donc invités, **le jour de la composition**, à préciser, le profil de leur choix avant le démarrage des épreuves écrites à savoir :

- ***infirmier diplômé d'Etat*** : titulaire d'une licence professionnelle en sciences infirmières ou obstétricales, option sciences infirmières qui ***assure les soins infirmiers dans un centre de santé ou un hôpital*** ;

ou

- ***agent de santé communautaire qualifié*** : titulaire d'une licence professionnelle en sciences infirmières ou obstétricales, option sciences infirmières qui ***supervise et encadre, les relais communautaires pour la prévention, la promotion, la référence et la remontée des données vers les centres de santé.***

Le Ministre de la Santé compte sur la discipline individuelle et collective des uns et des autres, nécessaires à la réussite de la sélection des candidats.


Benjamin B. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé